



BUREAU REGIONAL DE DIJON

UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET AGENTS DE MAÎTRISES CHEMINOTS

37 Rue Guillaume Tell 21000 DIJON - Tél. 03.80.40.15.22

Compte-rendu DP cadres du vendredi 2 juillet 2010

Déclaration préalable de l'UFCM CGT à la DP CADRES :

Monsieur le Directeur,

L'été est arrivé, et avec lui le soleil. Les cadres de notre Région devraient pouvoir prendre des congés mérités et partir « l'esprit tranquille », sans soucis. Mais dans les faits, bien trop souvent, ces congés seront contrariés.

3 exemples de contrariétés pour cet été :

- Des non remplacements de postes, avec des effectifs de cheminots toujours ajustés au plus bas, et donc des congés refusés, décalés, alors même que le stress pour surcharge de travail s'accumule un peu plus jour après jour pour nombre de cadres, et puis aussi les réorganisations, filialisations, externalisations qui ont abouti à faire progresser les dysfonctionnements, les interrogations et les inquiétudes.
- Une Entreprise au statut d'Établissement Public Industriel et Commercial qui visiblement « dérange ». Encore une fois, peut-on encore croire les démentis de nos plus hauts dirigeants ? Il serait donc question aujourd'hui d'imposer un changement de statut à la SNCF sous prétexte qu'elle serait avantagée par rapport à la concurrence du fait d'une garantie implicite que lui accorderait l'Etat Français. Ce sont les mêmes arguments qui ont été utilisés pour faire passer La Poste de son statut d'administration à celui de Société Anonyme, de l'EPIC EDF en SA et de privatiser GDF. Cette politique dogmatique est poussée par l'Union Européenne pour favoriser la libéralisation de toutes les entreprises de service public dans l'intérêt des groupes privés qui ne visent qu'à faire du fric. La CGT ne laissera pas faire cette politique qui privatise et saccage le bien commun de la nation. Partout où le dogme libéral est passé, les tarifs ont augmenté, la qualité des services a régressé et les conditions sociales des salariés se sont détériorées.
- Enfin, un gros nuage, très sombre et orageux, celui de notre retraite, Monsieur le Directeur. Les propos ultras rassurants de notre Président PEPY sont battus en brèche. Oui, les cheminots sont bel et bien concernés et impactés. La communication rassurante de la Direction comme en 2003 n'y changera rien, on nous a déjà fait le coup. La diffusion cette semaine, par courriel à l'encadrement, du dossier de presse du gouvernement tient plus de la propagande politique zélée que d'une réelle information. À quand le scan de la pleine page du Figaro qui devra être relayée par l'encadrement !

Ainsi, à l'instar des salariés du régime général qui pourraient subir un recul de 2 ans de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans, les cheminots, même en décalé à partir du premier juillet 2017, verraient de façon mécanique de part l'application de l'accord inique de 2007, l'âge d'ouverture des droits à la retraite passé de 55 à 57 ans, 50 à 52 ans pour les ADC.

Par voie de conséquence, l'âge pivot annulant l'effet de la décote pourrait passer à 61 ans avec l'allongement de la durée de cotisation prévu à 41,5 annuités en 2020.

De plus, l'ambition du gouvernement de modifier le taux de cotisations salariales de 7,85 % à 10,55 % sous le fallacieux prétexte de la convergence public/privé va impacter une fois de plus le pouvoir d'achat des cheminots.

C'est un recul sans précédent et c'est pourquoi les cheminots avec leur encadrement ont été massivement en grève et dans les manifestations le 24 Juin.

À l'UFCM CGT nous ne sommes pas sourds et aveugles. Nous ne comptons plus les incessants communiqués de la Direction de notre Entreprise, transmis beaucoup trop souvent aux cheminots par voie de presse interposée. Tout ce brouillard médiatique ne peut pas inciter à l'apaisement. Nous en avons encore fait l'amère expérience lors du dernier conflit social d'avril.

Comme toujours, de fusions en regroupements, ce sont les cadres qui se trouvent en première ligne pour prendre les coups de tous les côtés. À Dijon, et alors que tous les curseurs du TER Bourgogne Franche Comté sont au vert et progressent que ce soit en terme de chiffre d'affaire, d'usagers transportés, de régularité, de perspectives de développement, la pertinence de votre projet de COPEM (Centre Opérationnel Pôle d'Échange Multimodal), à forte dominante TER ne nous convainc vraiment pas. Sur l'organisation de la production en ECT, l'éclatement, chassé par la porte, revient par la fenêtre. Ainsi, si la CPST en UO ne s'est pas faite, le découpage en activité dans la CPST est effectif.

De même, certains prétendus projets se mettent en place. Ainsi, celui dénommé "Cahier des charges de formation- Socle Commun Production Voyageurs", édition du 03/10/2009, peut se rapprocher de ce COPEM.

Ainsi, l'intermédiaire local et le RCT de l'ECT rejoindront ce COPEM, avec un agent « sono télé affichage », un responsable opérationnel services en gare, un responsable information et gestion du PEM etc ... Vous nous dites que tous ces agents resteront attachés à leur établissement administratif d'origine pour l'instant. Nous ne sommes pas vraiment rassurés pour l'avenir !! Notre délégation approuve la demande d'expertise du CHSCT de l'ECT.

Faites-nous aussi la preuve, Monsieur le Directeur, pour un sujet qui ne devait pas passer en force (dixit le DECT) que vous saurez ici, aussi trouver des solutions pour ne pas créer de nouveaux ralentissements dans le dialogue social, ralentissements si dévastateurs pour les usagers et tous les cheminots.

Monsieur le Directeur, depuis plus d'un an maintenant nous nous retrouvons dans cette instance représentative du personnel, nous avons vu passer nombre de fusions, de suppressions de postes qui sont autant de régressions, à la fois sociales, et du service public en général. Ce sont les cadres qui sont en première ligne pour recevoir les coups.

Depuis plus d'un an, vous nous répondez trop souvent que vous manquez de moyens, que tel ou tel sujet « sort de votre périmètre », c'est possible et c'est donc la preuve que cette politique n'est pas la bonne.

La politique FRET qui échappe justement à votre périmètre est « toujours plus que demain, toujours moins qu'hier » ne peut nous satisfaire, et encore moins mobiliser les cadres de notre Région.

Les cadres cheminots de notre Région devront-ils toujours autant « patiner » à chaque rentrée ? La balle est aussi dans vos mains, Monsieur le Directeur.

Après les réponses à la déclaration de notre délégation deux débats s'ouvrent :

- Le premier sur les embauches nécessaires suite aux temps partiels acceptés en vertu du RH 0662. Le Directeur de Région souhaitant de son côté faire « une interprétation intelligente » du règlement en ne créant pas les postes dus, les OS pour leur part faisant une interprétation imbécile du texte en demandant sa stricte déclinaison. Suite à l'intervention de la CGT lors de cette DP et l'après-midi auprès de la direction régionale, les 2 recrutements générés par l'accord temps partiel seront bien effectifs !
- Le deuxième sur le droit des cadres d'avoir une activité, des responsabilités ou des obligations légales (sujet de défense nationale, jurés d'assises, mandats syndicaux...). Les cadres ont le droit pour la CGT de s'absenter pour ces exercices, l'entreprise ne peut se mettre hors la loi. Le DR laisse supposer que ces activités peuvent se faire en sus de leur travail. Pour la CGT, la Direction doit tenir compte de toutes ces absences et créer des postes en conséquence.

Q-1) La délégation CGT et son UFCM demandent à connaître le bilan du CET (Compte épargne temps) sur le 1^{er} semestre 2010 pour l'encadrement.

Réponse de la Direction :

Le bilan de CET sur le 1^{er} semestre 2010 est le suivant :

Etablissement	Nombre de Cadres ayant épargné des jours	Nombre de jours épargnés
Siège Régional	25	72
EVOY Bourgogne	3	20
EVOY Franche-Comté	2	7
EIC	15	58
INFRAPOLE	2	3
INFRALOG	4	12
TECHNICENTRE	0	0
EIV BFC	0	0
ET BFC	1	10
ECT	0	0

Commentaires UFCM CGT :

L'UFCM CGT veillera à ce que l'abondement du compte épargne temps existe bien et que l'ouverture du compte ne résulte pas d'une surcharge de travail empêchant l'encadrement de prendre ses congés.

Q-2) La délégation CGT et son UFCM demandent à faire le point sur la mise en place du COPEM.

Réponse de la Direction :

À travers la mise en place du COPEM, l'entreprise souhaite réunir en un lieu unique, localisé en gare de Dijon-ville les acteurs de l'Escale et leurs partenaires pour :

- améliorer la ponctualité des trains par un meilleur suivi de préparation des rames et des ressources ;
- améliorer l'information donnée en temps réel aux voyageurs sur l'ensemble du pôle d'échange de Dijon.

Le COPEM sera en fonctionnement à compter du 08 juillet 2010. Dans un premier temps, il rassemblera seulement, comme dans l'actuel COE, les équipes Escales et Traction.

Q-3) La délégation CGT et son UFCM demandent à connaître la qualification de chacun des postes tenus au COPEM s'ils sont tenus en journée ou postés...

Réponse de la Direction :

La mise en place du COPEM est sans incidence sur l'organisation du travail (en nombre de postes, qualifications et horaires) des agents déjà présents dans le COE.

Commentaires UFCM CGT :

Tout n'est pas aussi idyllique, au-delà de cette mise en place on constate un manque de concertation évident à l'ECT où ce qui était à l'époque qu'un simple projet qui ne devait pas passer en force, contraint le CHSCT à demander une expertise par un cabinet indépendant.

De plus, les agents transférés au COPEM sont loin d'avoir l'assurance de conserver leur attachement d'origine. Le cahier des charges cité dans la déclaration est beaucoup plus qu'une simple discussion entre partenaires de bonne volonté, mais une véritable organisation nouvelle des métiers de la production dans une filière indépendante et détachée de tout établissement.

Q-4) La délégation CGT et son UFCM demandent à faire un point sur les cadres ayant rejoint l'EDC depuis la dernière DP : Nom, qualification et leurs perspectives de prise de poste au CO.

Réponse de la Direction :

En séance, le CK nous informe qu'il y a 3 nouveaux agents à l'EDC soit 11 personnes au total.

Commentaires UFCM CGT :

Ces chiffres ne reprennent pas les agents en mission temporaire. L'UFCM-CGT fait remarquer que leur situation est très difficile à vivre. En effet n'occupant pas un poste au CO, ils se retrouvent en situation précaire. Trop souvent ils ne peuvent pas prendre un nouveau poste avant d'avoir terminé leur mission.

Q-5) La mise en service du TGV Rhin-Rhône induira une forte demande de personnel cadre. Étant donné les durées de formation nécessaires, la délégation CGT et son UFCM demandent s'il a été prévu des embauches pour fournir les futurs postes de cadres sur la LGV et permettre le remplacement des cadres de la région de DIJON désirant partir travailler sur la LGV Rhin-Rhône.

Réponse de la Direction :

Il est prévu de créer une UP assurant l'entretien de la LGV Rhin-Rhône, basée à GENEVILLE, proximité de BESANCON et rattachée à l'Infrapôle Est-Européen (Pagny-sur-Moselle). Ce dossier de création fera l'objet d'une consultation du CER de METZ-NANCY, avec information au CER de DIJON. Cette UP devrait compter 6 postes de cadres. Pour 4 d'entre eux, des agents de la région BFC ont été prépositionnés.

Commentaires UFCM CGT :

Pour l'UFCM-CGT le niveau d'encadrement est sous dimensionné. Le GK dit en séance «les postes au CO devraient normalement être remplacés». Nous voilà rassurés !

La prochaine réunion DP cadres aura lieu le 24 septembre 2010.

Faites nous parvenir vos questions au plus tard dans la quinzaine qui précède celle-ci.

Votre délégation UFCM CGT :

BOGILLOT Martial

GOSSART Jean Christophe

ROSEL Rémy

VINCENDEAU Brice

CAC ECT DIJON

CSN EVEN Bourgogne

CTMV UO infra Saône et Loire

CDTP EVEN Bourgogne



Je souhaite :

Prendre contact

Me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :/...../.....

Établissement :



Bulletin à remettre à un militant UFCM-CGT ou
A renvoyer à la fédération CGT des Cheminots – UFCM-CGT
263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montrenil Cedex